



Poutès : concilier l'intérêt général et les intérêts locaux Araser un barrage sur trois, compenser les taxes et la production électrique

La décision de démanteler le barrage de Poutès pourrait être prise prochainement dans le cadre d'une « convention pour le développement d'une hydroélectricité durable », actuellement en cours de négociation. Le Gouvernement prévoit en effet de développer les moyens de production au niveau national et d'effacer plusieurs barrages incapables d'évoluer pour être compatibles avec le respect des rivières et de la biodiversité. **Sentant que le démantèlement du barrage de Poutès est maintenant une option probable, certains parlementaires locaux s'activent pour demander le maintien du barrage.** Si les associations comprennent les craintes locales, inhérentes au changement, elles ne peuvent que regretter le jusqu'au-boutisme d'élus qui opposent les intérêts locaux à l'intérêt général, niant l'impact écologique et économique du barrage sur le bassin de la Loire. Pourtant des solutions ont été proposées depuis des années, qui permettraient aux collectivités locales de conserver une grande part de leurs revenus et de la production.

Le lourd passif du barrage de Poutès est scientifiquement prouvé

Les défenseurs du barrage ont beau dire que le barrage est compatible avec la préservation du saumon, les études sur lesquelles ils se reposent ont été réalisées directement ou indirectement par EDF, parti pris et donc peu crédible. En revanche, toutes les études commandées par le Ministère de l'écologie et réalisées par des scientifiques indépendants (INRA, IFREMER, CSP, Cemagref) sont catégoriques : « *Par rapport à l'objectif de minimiser le risque d'extinction du saumon du bassin Loire-Allier, l'application du principe de précaution conduit à recommander la suppression du barrage de Poutès.* » (Expertise Loire Allier, CSP Plan Loire, 2005). Au niveau environnemental, la cause est entendue.

Par ailleurs, la raréfaction du saumon a eu conséquences économiques importantes, dont la disparition de nombreux pêcheurs professionnels et sportifs (rappelons que Brioude était autrefois la capitale européenne de production de saumon – une ressource productrice d'emplois non délocalisables). Les pertes se chiffrent en millions d'euros, dépassant dans certains scénarios les gains du barrage (selon le Ministère de l'Ecologie).

Le refus des élus locaux de trouver une solution pour l'intérêt général

Les élus locaux accusent les associations d'exercer des pressions sur le Ministère. Mais de quelles pressions s'agit-il ? Les associations demandent l'application du droit de l'environnement, ni plus ni moins, et menacent effectivement de demander son application par la voie juridique si nécessaire. Toutes les grandes associations se sont mobilisées (WWF France, France Nature Environnement, SOS Loire Vivante – ERN France et la Fédération Nationale des Pêcheurs, notamment). Ceci étant, les associations ont pris en compte la nécessité de sécuriser les revenus des collectivités locales, fragiles en zones de montagne, ainsi que la production électrique. C'est pourquoi elles ont proposé dès 2002 des solutions alternatives, qui auraient permis aux communes d'exploiter elles même deux des trois barrages du complexe et faire d'importants profits tout en laissant la nature reprendre ses droits sur l'Allier. Cette proposition n'a même pas été examinée par ceux qui crient aujourd'hui au scandale.

Un compromis raisonnable

Les scénarios à l'étude aujourd'hui (un démantèlement rapide en partie compensé par le suréquipement des deux autres barrages du complexe) **permettraient de conserver jusqu'à 70% des taxes professionnelles et de la production électrique sur le long terme.** La production d'électricité serait largement compensée par la création d'autres centrales dans des secteurs moins sensibles et le coût du démantèlement serait en grande partie pris en charge par la production du barrage sur quelques années. Ce faisant, un grand pas serait fait pour sauver le dernier saumon sauvage de grande migration d'Europe. **Les communes ont profité des retombées économiques du barrage pendant 70 ans, au détriment de la biodiversité et de l'économie de la pêche. Refuser d'évoluer serait non seulement rétrograde mais égoïste. Il est temps, plus que temps après plus de dix ans de procédure, de faire quelques compromis dans l'intérêt général et par solidarité amont aval. Les associations ont toujours demandé à ce que les pertes économiques des communes soient compensées par des projets durables, mais la sauvegarde du saumon n'est pas une option, c'est un devoir. C'est notre responsabilité au niveau européen et pour les générations futures.**

Contacts : Roberto Epple, Président, SOS Loire Vivante – ERN France / 06 08 62 12 67
Guillaume Cortot, Chargé de mission, SOS Loire Vivante – ERN France / 06 18 02 83 79